

**hébergement d'urgence :
huitante lits à disposition des sans-abris cet hiver**

Avec l'arrivée de l'hiver, la Municipalité a décidé d'ouvrir comme chaque année l'abri de protection civile (PC) de la Vallée-de-la-Jeunesse pour les sans-abri. Du 1^{er} décembre 2010 au 30 mars 2011, 25 lits seront à disposition des personnes à la recherche d'un hébergement d'urgence, complétant ainsi l'offre du Sleep-In (22 places) et de la Marmotte (31 places). Tout sera entrepris pour éviter qu'un sans-abri de la région n'ait à dormir dehors cet hiver. En outre, dès le 3 janvier 2011, les personnes toxicomanes ou marginalisées disposeront à nouveau d'un espace aménagé à la Terrasse pour s'abriter des intempéries en journée.

Dès mercredi 1^{er} décembre, l'abri PC pourra accueillir 25 personnes et leur offrir un lit, une collation, un petit déjeuner et la possibilité d'accéder à des installations sanitaires. Les modalités d'accueil sont analogues à celles pratiquées au Sleep-In et à la Marmotte (cinq francs pour une nuit, aucune consommation d'alcool ou de stupéfiants, aucune violence tolérée). Les structures d'hébergement d'urgence collaborent étroitement et les critères d'admission sont les mêmes. L'opération prendra fin le mercredi 30 mars 2011. Elle permettra de porter à environ 80 le nombre de places d'hébergement d'urgence disponibles à Lausanne durant les périodes de froid.

Comme les hivers derniers, la Municipalité a confié la gestion de l'abri de la Vallée-de-la Jeunesse au Service social Lausanne. Elle a confirmé sa décision d'offrir 25 places, ceci afin de garantir des conditions de séjour adéquates. Six veilleurs travailleront en alternance, par équipes de deux, pour recevoir les usagers et veiller à leur tranquillité et à leur sécurité. Le coût de cet espace provisoire d'hébergement nocturne s'élève à quelque 145'000 francs, dont la moitié à charge de l'État de Vaud.

La Municipalité rappelle que chaque structure d'hébergement est soumise à un règlement prévoyant la priorité aux personnes sans abri de la région, quel que soit leur statut, leur nationalité ou leur origine. Les structures de la Ville peuvent également accueillir des migrants en situation irrégulière ou des personnes de passage, dans la mesure des places disponibles.

ouverture de la Terrasse le 3 janvier 2011

Pourvue de tables et de chaises, à l'abri des intempéries et munie d'un chauffage d'appoint, la terrasse du Passage sera ouverte tous les jours ouvrables de 13h à 19h (18h le samedi), du 3 janvier au 30 mars 2011. Les usagers pourront y consommer les boissons alcoolisées qu'ils auront eux-mêmes apportées. En revanche, la consommation de stupéfiants n'y sera pas tolérée. La Terrasse est gérée par la Fondation pour un accueil à bas seuil (Fondation ABS), avec la collaboration de l'unité socioéducative de terrain (uniset) du service social.

La direction de la sécurité sociale
et de l'environnement

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Jean-Christophe Bourquin, directeur de la sécurité sociale et de l'environnement, tél. 021 315 72 00**
- **Michel Cornut, chef du service social Lausanne, tél. 021 315 76 10**

Lausanne, le 19 novembre 2010